II

(Actes dont la publication n'est pas une condition de leur applicabilité)

CONFÉRENCE DES REPRÉSENTANTS DES GOUVERNEMENTS DES ÉTATS MEMBRES

DÉCISION DES REPRÉSENTANTS DES GOUVERNEMENTS DES ÉTATS MEMBRES DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

du 8 décembre 1988

portant nomination des membres de la Commission des Communautés européennes

(88/633/CECA, CEE, Euratom)

LES REPRÉSENTANTS DES GOUVERNEMENTS DES ÉTATS MEMBRES DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES,

vu le traité instituant un Conseil et une Commission unique des Communautés européennes, et notamment ses articles 10 et 11,

DÉCIDENT :

Article unique

Sont nommés membres de la Commission des Communautés européennes, pour la période du 6 janvier 1989 au 5 janvier 1993 inclus :

M. F.H.J.J. Andriessen,
M. le Dr Martin Bangemann,
le très honorable Leon Brittan QC,
M. António Cardoso e Cunha
M. Henning Christophersen,
J. Jacques Delors,
M. Jean Dondelinger,
M. Ray Macsharry,
M. Manuel Marín Gonzalez,
M. Abel Matutes Juan,
le très honorable Bruce Millan,
M. Filippo Maria Pandolfi,
Mme Vasso Papandreou,
M. Carlo Ripa di Meana,
M. Peter M. Schmidhuber,
Mme Christiane Scrivener,
M. Karel Van Miert.

Fait à Bruxelles, le 8 décembre 1988.

Président
C. LYBEROPOULOS